

# INFO RAPIDE



Rungis, le 4 décembre 2025

## Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier de Marchandises + Frais de déplacement du mardi 2 décembre 2025 :

### 3 points à l'ordre du jour :

- Frais de déplacement (TRM, DEM, LOG, TFV)
- NAO TRM
- Questions diverses

#### 1. Frais de déplacement

Les organisations patronales ont présenté un mandat commun et définitif prévoyant une revalorisation linéaire de 1 % des frais de déplacement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La délégation de la CFDT juge cette proposition insuffisante et en dessous des attentes, tout en précisant qu'elle consultera les syndicats avant de se prononcer. Cet avenant est ouvert à signature jusqu'au vendredi 12 décembre 2025.

#### 2. NAO TRM

Lors de la première réunion des NAO, les organisations patronales disposaient d'un mandat fixé à 0,8 %. Pour cette seconde réunion, elles proposent une revalorisation linéaire de 1 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La délégation de la CFDT annonce qu'elle ne consultera pas les syndicats sur cette base : après une année blanche en 2025 et face à une prévision de revalorisation du SMIC de 1,4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2026, ce mandat risquerait d'écraser les grilles salariales conventionnelles. Elle attend donc une proposition améliorée lors de la prochaine CPPNI prévue le 16 décembre 2026.

Les organisations patronales vont ainsi reconstruire leurs mandats.

De son côté, la CFDT réaffirme ses revendications :

- l'instauration d'un 13<sup>e</sup> mois,
- la revalorisation de la prime de départ à la retraite,
- l'élargissement des paliers d'ancienneté de 15 à 30 ans,
- des avancées sur la protection sociale,
- ainsi que la garantie d'ouvrir une négociation sur ces sujets annexes.

À ce jour, les organisations patronales ne disposent pas de mandat sur ces points.

#### 3. Questions diverses

La CFDT demande qu'un point soit réalisé sur les classifications. Les organisations patronales expliquent que les entreprises rencontrent des difficultés de compréhension des grilles et annoncent qu'elles travailleront à leur simplification au début de l'année 2026.

#### PERSONNES À CONTACTER

Patrick BLAISE  
Secrétaire Général  
06 82 09 02 97

Olivier ETHEVE  
Secrétaire Général Adjoint  
06 73 59 09 89

Mustapha ZOUFIR  
06 84 70 27 35

